Date: 4 juillet 2022

Titre: Planification générale des missions dans divers lieux internationaux / B

Numéro de l'avis d'appel d'offres: 20-165272

\_\_\_\_\_

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

#### Addenda # 3

## 1. Annexe « B.2 » - Demande technique, CTO2. Expérience du personnel

#### SUPPRIMER:

# CTO2. Expérience du personnel

Un fournisseur doit disposer d'une variété d'expertises multidisciplinaires pour entreprendre la préparation des plans directeurs et avoir des personnes à la tête de chaque discipline (les « personnes clés ») ayant un minimum d'années d'expérience pour chaque bande pratiquant dans leurs domaines respectifs. Les soumissionnaires doivent proposer une personne pour combler chacun des postes suivants :

- 1) Architecture : diriger une équipe d'architecture et d'ingénierie;
- 2) Ingénierie (civile, structurelle, environnementale, géotechnique, mécanique et électrique);
- Gestion de projets;
- 4) Services des biens immobiliers;
- 5) Évaluation des quantités;
- 6) Établissement du calendrier;
- 7) Urbanisme;
- 8) Services d'analyse et de conservation du patrimoine;
- 9) Conception de l'aménagement paysager;
- 10) Analyse et audits financiers;
- 11) Services de conception en matière de développement durable;
- 12) Spécialistes de la sécurité.

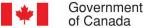
La documentation ne doit pas dépasser deux pages par personne clé ; les curriculums vitæ, les lettres de recommandation, etc. doivent être soumis aux fins d'évaluation.

En vue de faciliter l'évaluation, les renseignements sur les personnes clés devraient comprendre ce qui suit :

- Domaines d'expertise de chaque personne clé;
- Détails sur les certifications, titres et diplômes pertinents;
- Années d'expérience des personnes;
- Responsabilités assumées par les personnes clés dans le cadre des projets qu'elles ont réalisés.

Les documents dépassant deux pages par personne clé ne seront pas pris en compte.

Une seule personne ne peut remplir qu'un seul un rôle dans l'équipe, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas représenter plus d'une personne clé. Une preuve de certification valide doit être fournie sur demande.



# INSÉRER:

# CTO2. Expérience du personnel

Un fournisseur doit disposer d'une variété d'expertises multidisciplinaires pour entreprendre la préparation des plans directeurs et avoir des personnes à la tête de chaque discipline (les « personnes clés ») ayant un minimum d'années d'expérience pour chaque bande pratiquant dans leurs domaines respectifs. Les soumissionnaires doivent proposer une personne pour combler chacun des postes suivants:

- 1) Architecture : diriger une équipe d'architecture et d'ingénierie;
- Ingénierie civile;
- 3) Ingénierie structurelle
- 4) Ingénierie mécanique
- 5) Ingénierie électrique
- 6) Gestion de projets;
- 7) Services des biens immobiliers;
- 8) Évaluation des quantités;
- 9) Établissement du calendrier;
- 10) Urbanisme;
- 11) Services d'analyse et de conservation du patrimoine;
- 12) Conception de l'aménagement paysager;
- 13) Analyse et audits financiers;
- 14) Services de conception en matière de développement durable;
- 15) Spécialistes de la sécurité.

La documentation ne doit pas dépasser deux pages par personne clé ; les curriculums vitæ, les références et informations de contact doivent être soumis aux fins d'évaluation.

En vue de faciliter l'évaluation, les renseignements sur les personnes clés devraient comprendre ce qui suit:

- Domaines d'expertise de chaque personne clé;
- Détails sur les certifications, titres et diplômes pertinents;
- Années d'expérience des personnes;
- Responsabilités assumées par les personnes clés dans le cadre des projets qu'elles ont réalisés.

Les documents dépassant deux pages par personne clé ne seront pas pris en compte.

Une seule personne ne peut remplir qu'un seul un rôle dans l'équipe, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas représenter plus d'une personne clé. Une preuve de certification valide doit être fournie sur demande.

# 2. Section 2 - Contenu de la demande, Paragraphe 2.3.3 - Taille maximale de la demande technique

SUPPRIMER: Dans son intégralité

INSÉRER:

## 2.3.3. Taille maximale de la demande technique :

La demande technique ne doit pas dépasser [trente (30)] pages recto, plus les curriculum vitæ, pages titres, pages de séparation et les brochures, dont la taille globale ne doit pas dépasser [dix (10) Mo]. Le Canada peut décider de ne pas prendre en considération une demande technique dont la longueur ou la taille dépasse ces limites maximales.

## 3. Annexe « B.2 » - Demande technique, CTO1. Expérience de l'entreprise

SUPPRIMER:

Description des critères techniques	Renseignements exigés
obligatoires	
CTO1. Expérience de l'entreprise	a) Dénomination sociale exacte
L'entreprise principale doit avoir accumulé au	du fournisseur
moins dix (10) ans d'expérience au cours des	b) Détermination de l'équipe
15 dernières années à la date de clôture de la	proposée par le fournisseur
soumission dans la prestation de services de	(cà-d. les parties à la
plans directeurs, notamment:	demande). Cela inclut, le cas
1) Mener des exercices d'établissement de la	échéant, tous les membres
vision avec les intervenants	de coentreprises ou de
2) Établir les principes et les objectifs de la	consortiums, les partenaires
conception	et les sous-traitants
3) Proposer des options d'échelonnement	importants avec lesquels le
4) Consigner les caractéristiques locales et les	fournisseur prévoit travailler;
contextes culturels et y répondre	c) Titre et lieu (ville, pays) du
5) Démontrer la compréhension actuelle de la	ou des projets;
façon dont les bâtiments et les espaces ouverts	d) Brève description de la
s'accordent efficacement ensemble.	portée, du coût en dollars
	canadiens et du calendrier
L'entreprise principale doit démontrer qu'elle a	d'exécution du ou des
fourni ces services pour au moins deux (2) et au	projets;
plus quatre (4) projets de plan directeur. Les	e) Superficie brute de
plans de masse et les activités de conception	l'aménagement urbain et du
préliminaires d'un grand complexe immobilier	complexe immobilier
ne constituent pas un projet de plan directeur.	complexe inimodilier
vo p p p p	f) Dates de début et de fin de
Si un partenariat ou une coentreprise a été établi,	la participation au ou aux
le partenariat et les rôles de toutes les entreprises	projets (MM-AAAA);
doivent être clairement définis.	
dorvent etre chartement dennis.	g) Rôle d'entreprise du
	fournisseur dans le ou les
	projets;
	h) Références des clients (nom
	de la personne-ressource,
	titre, téléphone, courriel);
	i) Prix de conception,
	publications, etc.

# INSÉRER :

Description des critères techniques	Renseignements exigés
obligatoires	
CTO1. Expérience de l'entreprise	a) Dénomination sociale exacte
L'entreprise principale doit avoir accumulé au	du fournisseur
moins dix (10) ans d'expérience au cours des	b) Détermination de l'équipe
15 dernières années à la date de clôture de la	du fournisseur (cà-d. les
soumission dans la prestation de services de	parties à la demande). Cela
plans directeurs, notamment:	inclut, le cas échéant, tous
1) Mener des exercices d'établissement de la	les membres de
vision avec les intervenants	coentreprises ou de
2) Établir les principes et les objectifs de la	consortiums, les partenaires

conception	et les sous-traitants
3) Proposer des options d'échelonnement	importants avec lesquels le
4) Consigner les caractéristiques locales et les	fournisseur prévoit travailler;
contextes culturels et y répondre	c) Titre et lieu (ville, pays) du
5) Démontrer la compréhension actuelle de la	ou des projets;
façon dont les bâtiments et les espaces ouverts	d) Brève description de la
s'accordent efficacement ensemble.	portée, du coût en dollars
	canadiens et du calendrier
L'entreprise principale doit démontrer qu'elle a	d'exécution du ou des
fourni ces services pour au moins deux (2) et au	projets;
plus quatre (4) projets de plan directeur. Les	e) Superficie brute de
plans de masse et les activités de conception	l'aménagement urbain et du
préliminaires d'un grand complexe immobilier	complexe immobilier
ne constituent pas un projet de plan directeur.	f) Dates de début et de fin de
	1
Si un partenariat ou une coentreprise a été établi,	i ânciii
le partenariat et les rôles de toutes les entreprises	projets (MM 11111),
doivent être clairement définis.	g) Rôle d'entreprise du
	fournisseur dans le ou les
	projets; et
	h) Références des clients (nom
	de la personne-ressource,
	titre, téléphone, courriel).

# 4. Annexe « A.5 » - Concurrence pour un marché ultérieur

#### SUPPRIMER:

« Le fournisseur doit clairement indiquer, au moment de sa soumission, les bandes qui l'intéressent pour l'évaluation. »

# 5. Annexe « A.2 » - Exigences techniques, ET1.3 Expérience du personnel

#### SUPPRIMER:

« b. Ingénierie (civile, structurelle, environnementale, géotechnique, mécanique et électrique); »

# INSÉRER:

« b. Ingénierie (civile, structurelle, mécanique et électrique); »

## 6. Annexe « A.1 » Services, Paragraphe 5.3.5

#### SUPPRIMER:

« Phase 1a facultative - Dans le cas où des facteurs actuellement inconnus surviendraient au cours
de la phase d'enquête et d'analyse et nécessiteraient des études supplémentaires, le consultant en
informera le représentant du ministère et, sur accord écrit de ce dernier, la phase 1a sera confirmée
avec une portée des travaux définie. Parmi les exemples d'études supplémentaires, on peut citer les

rapports sur l'état des systèmes du bâtiment, les enquêtes sur les propriétés, l'évaluation des bâtiments et des propriétés, les enquêtes sur les systèmes souterrains, les plans topographiques et paysagers, les études et rapports géotechniques, la préparation de dessins conformes à l'exécution et les rapports sur le code du bâtiment; »

## INSÉRER:

• « Phase 1a facultative - Dans le cas où des facteurs actuellement inconnus surviendraient au cours de la phase d'enquête et d'analyse et nécessiteraient des études supplémentaires, le consultant en informera le représentant du ministère et, sur accord écrit de ce dernier, la phase 1a sera confirmée avec une portée des travaux définie. Parmi les exemples d'études supplémentaires, on peut citer les rapports sur l'état des systèmes du bâtiment, les enquêtes sur les propriétés, l'évaluation des bâtiments et des propriétés, les enquêtes sur les systèmes souterrains, les plans topographiques et paysagers, la préparation de dessins conformes à l'exécution et les rapports sur le code du bâtiment; »

## 7. Invitation à se qualifier, page titre, Soumission des demandes

### SUPPRIMER:

« Pour qu'une demande soit valide, elle doit être reçue au plus tard à 14h00 heure avancée de l'Est (heure d'Ottawa, Ontario) le 11 juillet 2022, soit « la date et l'heure de clôture ». »

## INSÉRER:

« Pour qu'une demande soit valide, elle doit être reçue au plus tard à 14h00 heure avancée de l'Est (heure d'Ottawa, Ontario) le 18 juillet 2022, soit « la date et l'heure de clôture ». »

\_\_\_\_\_\_

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.